

# Evaluation du potentiel de gîte pour les chiroptères avant démolition quartier Sainte Geneviève à Auxerre (89)

Compte rendu de visite

Avril 2023



*Photo 1 : Vue des bâtiments.*

Réalisation : Paul Vernet, technicien naturaliste indépendant.

Photographies : sauf mention contraire, ©P.Vernet

Diagnostic réalisé pour l'Office Auxerrois de l'Habitat, 12 avenue des Brichères, 89000 Auxerre.

Chargée d'opération : Nadège Regnier

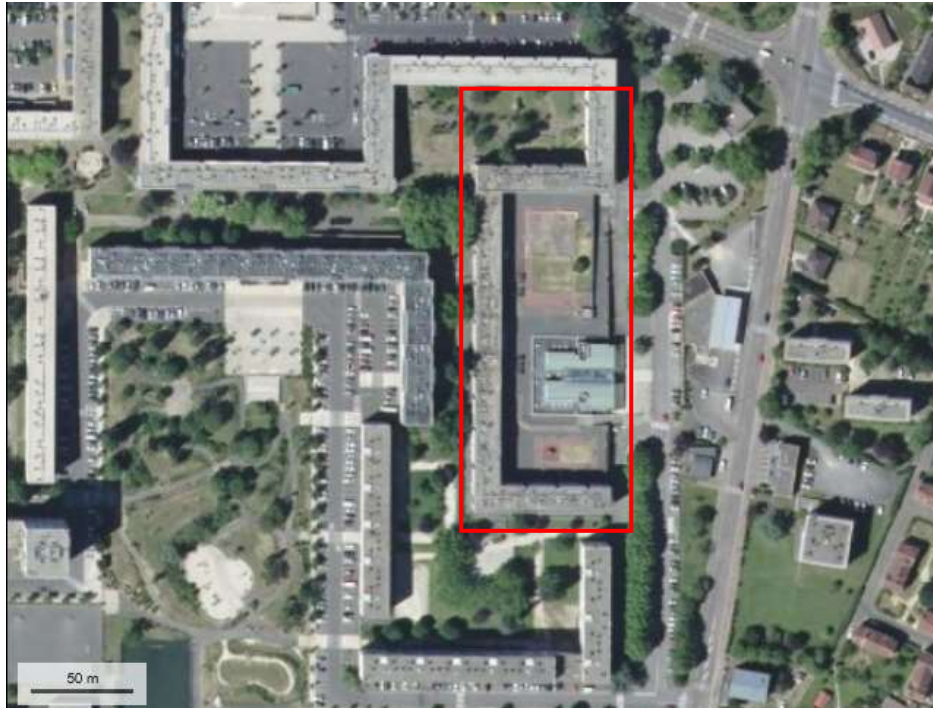
## Table des matières

<b>CONTEXTE</b>	<b>3</b>
<b>METHODOLOGIE</b>	<b>3</b>
<b>ENJEUX IDENTIFIES SUR LE SITE</b>	<b>4</b>
<b>FAÇADES DES BATIMENTS</b>	<b>4</b>
<b>PARKING SOUTERRAIN</b>	<b>8</b>
<b>BATIMENT LE PHARE</b>	<b>9</b>
<b>BILAN PROSPECTION</b>	<b>9</b>
<b>PRECONISATIONS</b>	<b>10</b>
<b>EVITER</b>	<b>10</b>
<b>REDUIRE</b>	<b>10</b>
CALENDRIER	10
GITES DE REPORT	10
COLMATAGE	10
PHASE TRAVAUX	11
<b>COMPENSATION : AMENAGEMENT DE GITES A CHAUVES-SOURIS</b>	<b>11</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>12</b>
<b>RESSOURCES ELECTRONIQUES</b>	<b>13</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>14</b>
<b>PLAN D'UN NICOIR INTEGRE A L'ISOLATION</b>	<b>14</b>

## Contexte

Un diagnostic sur les chiroptères a été demandé par l'Office Auxerrois de l'Habitat avant la démolition de plusieurs bâtiments à Auxerre. Ces bâtiments sont situés du 65 au 81 avenue Delacroix. Cette démolition comprend également le bâtiment « le Phare » et le parking souterrain.

Ce compte-rendu de visite a été rédigé dans le but de concilier la démolition, le respect de la réglementation concernant les espèces protégées et les enjeux environnementaux.



Carte 1 : Localisation des bâtiments concernés, avenue Delacroix 89000 Auxerre (© IGN 2023)

## Méthodologie

Les constructions humaines peuvent offrir les conditions nécessaires aux chauves-souris pour établir des gîtes (conditions thermiques, quiétude, luminosité, aération...). Grâce à leur petite taille, certaines espèces utilisent de très petits interstices : sous les tuiles, sous les rives, derrière des volets, dans des linteaux. D'autres ont besoin de plus grand volume : comble, cave, grenier.

La visite des extérieurs des bâtiments a eu lieu le 30 mars 2023.

Les chauves-souris ou des traces d'occupation (marquage, guano) ont été recherchées sur les façades et au niveau du parking souterrain. Les éléments ont été détaillées depuis le sol à l'aide de jumelles. Les possibilités de gîte ont été évaluées.

## Enjeux identifiés sur le site

La visite a eu lieu en fin d'hiver, en fin de période d'hibernation. Aucun gîte avéré de chiroptère n'a pu être identifié. Plusieurs éléments des façades et du parking peuvent être cependant utilisés comme gîtes (de mise-bas, de transit et d'hibernation) par les chauves-souris.

### Façades des bâtiments

Au niveau des balcons, un joint est accessible entre le bout de dalle et un bandeau en béton. Ces espaces sont favorables aux chiroptères et peuvent être utilisés comme gîtes. 82 balcons de ce type ont été notés sur les façades sud et est.



*Photos 2: Espaces favorables au niveau des balcons.*

Les balcons en débord des façades ne sont pas favorables.



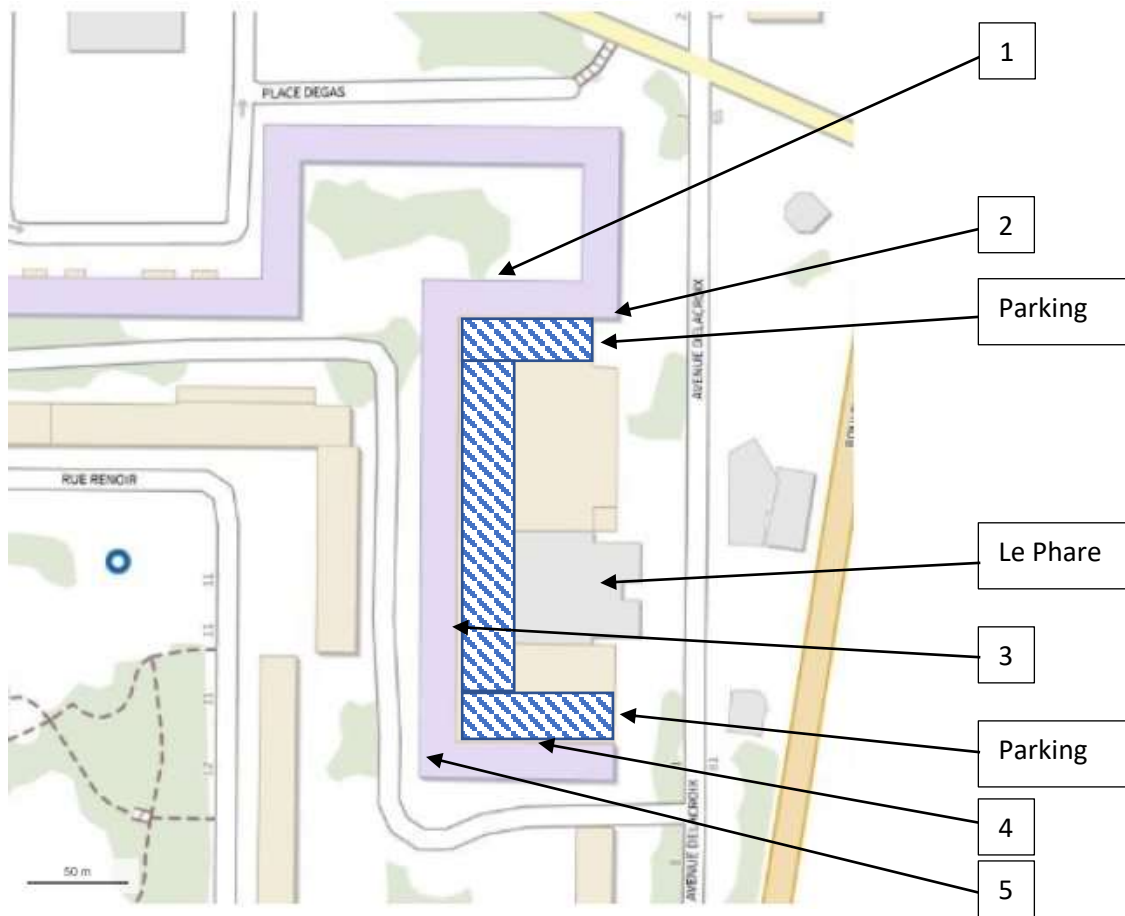
*Photo 3: Balcons en débord des façades, non favorables.*

L'espace derrière et sous la couvertine en haut des murs peut être utilisé, particulièrement quand la couvertine n'est pas bien plaquée au mur : 1cm de disjointement suffit pour qu'une Pipistrelle passe. Cette couvertine est présente sur tout le pourtour des bâtiments. Une couvertine plus petite est également présente en haut des façades isolées par l'extérieur et couvertes de plaques. Cet espace plus restreint est moins susceptible d'être utilisé.



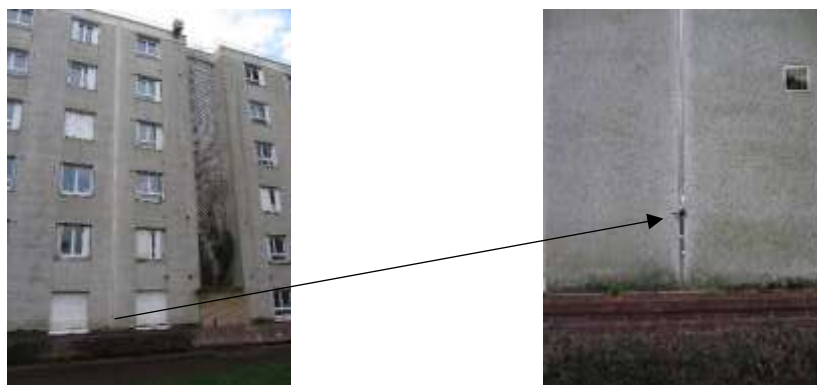
*Photos 4: Espaces au niveau des couvertines, pouvant être utilisés par les chiroptères, flèche rouge : favorable, flèche orange : possible.*

D'autres éléments isolés ont été détaillés et sont positionnés sur le plan suivant.



Plan 2 : Localisation d'éléments isolés (d'après © IGN 2023)

**1/**La protection du joint de dilatation est dégradée, un accès est donc possible pour les chiroptères. Néanmoins la hauteur et la taille de cet accès est peu favorable.



Photos 5: Protection de joint de dilatation dégradée.

**2/**L'enduit est dégradé et un accès est possible derrière celui-ci. La hauteur est peu favorable aux chiroptères. Ces espaces semblent occupés par le Moineau domestique.



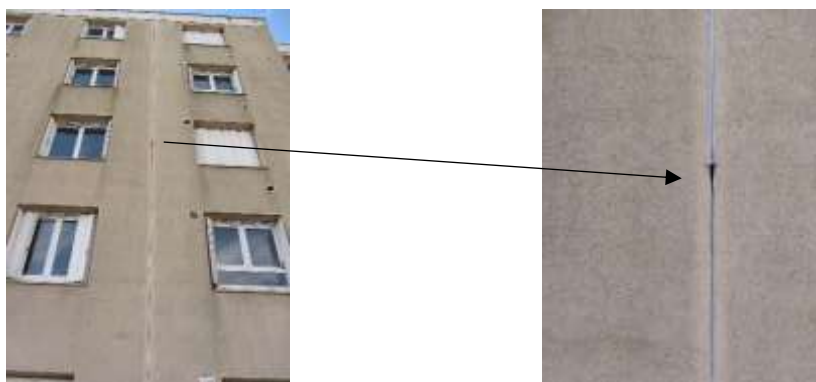
*Photos 6: Enduit dégradé.*

**3/**Une plaque est décollée au niveau d'un bandeau laissant un accès derrière celle-ci. Le caisson juste en dessous de cette plaque et la largeur du décollement rendent cet accès plus favorable aux oiseaux qu'aux chiroptères.



*Photos 7: Plaque décollée.*

**4/** La protection du joint de dilatation est dégradée, un accès est donc possible et peut être utilisé comme gîte par les chiroptères.



*Photos 8: Protection de joint de dilatation dégradée.*

5/ Au niveau de cette façade isolée par l'extérieur et couvertes de plaques, 3 plaques sont manquantes. Le manque de confinement et la présence de laine de verre sont peu favorables aux chauves-souris.



Photos 9: Plaques manquantes.

### Parking souterrain

La présence d'un joint de dilatation entre le mur et le plafond offre des possibilités de gîtes aux chiroptères. Cet espace est plus ou moins favorable selon les endroits : largeur variable et parfois bouché par du polystyrène. Ce joint est présent tout le long du garage, soit environ 200m.



Photos 10: Joint de dilatation entre mur et plafond pouvant être utilisé comme gîte par les chiroptères.

Un autre joint est présent au milieu du garage, dans le sens de la largeur. Certaines parties sont suffisamment profondes pour être favorables aux chauves-souris.



Photo 11 : Joint de dilatation pouvant être utilisé comme gîte par les chiroptères.



Quelques trous au plafond peuvent être utilisés comme reposoir diurne par des individus isolés.



*Photo 12 : Trou au plafond pouvant être utilisé par les chiroptères.*

## Bâtiment Le Phare

Les façades vitrées, en carrelage et en métal ne sont pas favorables à l'utilisation comme gîte de ce bâtiment. Un espace derrière une couverture peut être utilisé mais la façade en carrelage est probablement trop lisse pour permettre l'accès aux chiroptères.



*Photo 13 : Espace derrière une couverture sur le bâtiment Le Phare.*

## Bilan Prospection

Plusieurs éléments des façades des bâtiments et du parking souterrain concernés par la démolition sont susceptibles d'accueillir des chiroptères que ce soit en période de transit, de mise-bas ou d'hibernation.

## Préconisations

Les préconisations suivantes ont été établies selon la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » (ERC) afin de répondre à l'objectif de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

### Eviter

Les bâtiments devant être démolis, il n'est pas possible d'éviter la suppression des gîtes potentiels relevés pour les chiroptères.

Toutes les espèces de chiroptères étant protégées, il faudra prévoir de déposer le CERFA N° 13 614\*01 auprès de la DREAL BFC (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté) pour destruction d'habitat d'espèce protégée et prévoir des mesures de réduction des impacts et de compensation.

### Réduire

Plusieurs mesures peuvent réduire l'impact des travaux sur les chiroptères.

#### Calendrier

L'impact des travaux peut être réduit à certaines périodes de l'année, quand les chauves-souris peuvent facilement s'envoler, c'est-à-dire hors période d'hibernation et de mise-bas.

Période pour les travaux : de mi-août à mi-novembre.

Autre période possible : avril à mi-mai.

#### Gîtes de report

Les gîtes possibles seront détruits lors des travaux. Afin de permettre un report rapide des individus qui seraient présents, des gîtes artificiels devront être posés avant les travaux, si possible proche du site, sur des arbres et/ou des bâtiments de l'OAH (selon possibilité).

Voir partie compensation pour des exemples de nichoirs.

#### Colmatage

Si les travaux ne sont pas possibles pendant les périodes indiquées, il faudra prévoir un colmatage des gîtes potentiels, après vérification à l'endoscope par un(e) chiroptérologue de l'absence de chauve-souris. Si des individus sont découverts ou que l'inspection à l'endoscope ne permet pas de conclure à l'absence de chiroptère, des systèmes anti-retours devront être installés.

## Phase travaux

En cas de découverte fortuite d'individus non volants pendant les travaux :

- arrêt du chantier sur la partie concernée,
- prévenir une personne habilitée à intervenir sur les espèces protégées (Société d'Histoire Naturelle d'Autun).

## Compensation : aménagement de gîtes à chauves-souris

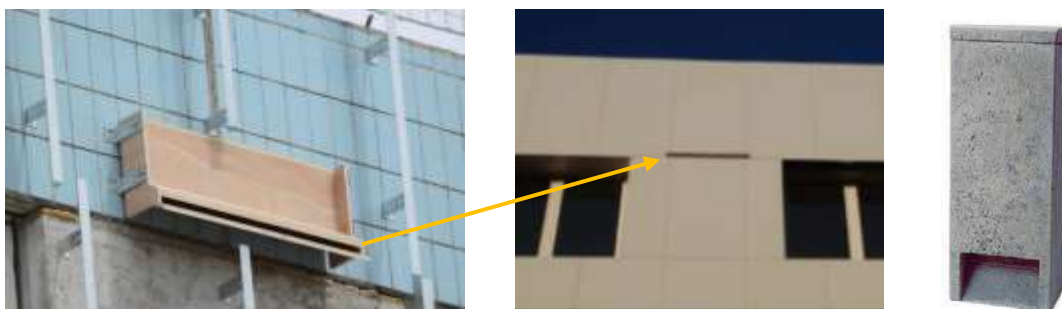
Pour compenser la perte d'habitat liée à la destruction des gîtes potentiels et dans une démarche visant à favoriser les insectivores, la pose de gîtes artificiels sera nécessaire. Plusieurs modèles existent avec des succès de colonisation variables.

Des gîtes pourront être posés sur les façades des bâtiments appartenant à l'OAH proches. Différents modèles sont disponibles dans le commerce ou sont facilement constructibles.



Photos 14: Exemple de gîte, de gauche à droite : chauves-souris/martinets ; de façade en béton de bois ; de façade en bois ([http://www.schwegler.be/Katalog69FR\(LQ\).pdf](http://www.schwegler.be/Katalog69FR(LQ).pdf)) ; et <https://boutique.lpo.fr/catalogue/jardin-d-oiseaux/petite-faune-du-jardin/chauves-souris/>)

Dans le cas d'isolation par l'extérieur, il est possible d'installer les nichoirs dans l'isolation, avec seulement une fente visible sur la façade. Cela permet d'éviter de trop grands écarts de température à l'intérieur du gîte artificiel. Il est possible d'adapter ce type de gîte pour l'intégrer à une tour à Hirondelle.



Photos 15: Nichoir à chiroptère intégré à l'isolation (photos L. Arthur, plan en annexe) ; tube de façade à encastrer dans l'isolation ([http://www.schwegler.be/Katalog69FR\(LQ\).pdf](http://www.schwegler.be/Katalog69FR(LQ).pdf))

Il est également possible de poser des nichoirs dans des arbres sur les terrains proches appartenant à l'OAH.



Photos 16: Exemple de nichoirs à installer dans des arbres (<https://www.wildcare.eu/nichoirs/gites-chauve-souris.html>)

Le guano tombant au pied de tous ces modèles de nichoirs, il faut éviter de les installer au-dessus des entrées et des terrasses ou alors prévoir des planches de réception.

Pour augmenter les chances de colonisation et créer un « réseau de gîtes », plusieurs gîtes doivent être disposés selon différentes expositions.

Selon les possibilités techniques, le nombre, la taille et l'emplacement des nichoirs pourront être précisés ultérieurement.

## Conclusion

La nature des travaux ne permettant pas de conserver les gîtes potentiels pour les chiroptères, le Cerfa N° 13 614\*01 devra être déposé à la DREAL BFC.

Afin de permettre le report des chauves-souris éventuellement présentes, des nichoirs seront installés avant le début des travaux à proximité du chantier.

Pour réduire l'impact des travaux de démolition, les travaux devront être effectués entre mi-août et mi-novembre et entre avril et mi-mai.

Si les travaux ne sont pas faisables pendant ces périodes, il faudra prévoir une inspection et un colmatage des gîtes potentiels relevés dans ce document.

Un suivi en phase chantier sera nécessaire pour valider le nombre, la taille et les positionnements des nichoirs.

Il faudra également prévoir un suivi post-chantier pour évaluer l'utilisation des gîtes artificiels et mettre en œuvre des actions correctives si besoin.

## Ressources électroniques

Plus d'informations sur les premiers gestes en cas de découverte de chauve-souris : [https://observatoire.shna-ofab.fr/fr/sos-chauves-souris\\_16.html](https://observatoire.shna-ofab.fr/fr/sos-chauves-souris_16.html)

Catalogue des nichoirs Schwegler (p39 et pp44-45) : [http://www.schwegler.be/Katalog69FR\(LQ\).pdf](http://www.schwegler.be/Katalog69FR(LQ).pdf)

Gîtes artificiels chiroptères sur différents sites de vente :

<https://www.fauneconservation.com/pour-les-chauves-souris>

<https://www.cohabitation-homme-animal.com/pages/nichoirs/>

<https://www.wildcare.eu/nichoirs/gites-chauve-souris.html>

<https://boutique.lpo.fr/catalogue/jardin-d-oiseaux/petite-faune-du-jardin/chauves-souris/>

Afin d'apporter des solutions techniques non contenues dans ce compte-rendu, des documents de référence peuvent être consultés sur le site : <https://www.biodiversiteetbati.fr/> ; particulièrement les fiches 7 à 9 sur la pose de nichoirs : <https://www.biodiversiteetbati.fr/FT.htm>

## Bibliographie

**Arthur L, Lemaire M. 2021.** *Les chauves-souris de France, Luxembourg et Suisse*. Biotope éditions, 2021.

**Dietz C, Kiefer A. 2015.** *Chauves-souris d'Europe*. Delachaux et Niestlé, 2015.

**Hafa J. 2015.** *Recueil d'expériences des aménagements pour une meilleure cohabitation chiroptères-homme en milieu bâti*. SFEPM, 2015.

**Robert L, Cartier A, Jouve L, Sirugue D. 2016.** Les Chauves-souris de Bourgogne. *Revue scientifique Bourgogne Nature*. [https://observatoire.shna-ofab.fr/shna-ofab/fichiers\\_pdf/2-observatoire/8-sos/plaquette\\_chauve-souris\\_2020.pdf](https://observatoire.shna-ofab.fr/shna-ofab/fichiers_pdf/2-observatoire/8-sos/plaquette_chauve-souris_2020.pdf)

## Annexe

### Plan d'un nichoir intégré à l'isolation

